

**CONFEDERATION SYNDICALE INTERNATIONALE  
CONFEDRATION EUROPEENNE DES SYNDICATS**

A l'attention des parlementaires européens

A l'attention de M. Karel De Gucht,  
Commissaire européen pour le commerce

Bruxelles, le 1 mars 2011

**Lobbying du Gouvernement colombien sur l'Accord de libre échange entre la Colombie et l'Union européenne**

Aux parlementaires européens,

L'année dernière, nous vous avons écrit au sujet d'une intensive campagne de lobbying menée par le Gouvernement colombien auprès du Parlement européen. Cette campagne tentait de tromper la communauté internationale, et en particulier le Parlement européen, concernant les avancées faites par l'Administration sur la situation des droits de l'Homme dans leur pays afin de promouvoir, au plus vite, la conclusion des négociations d'un Accord de libre échange (ALE).

Ils vous ont écrit de nouveau très récemment (par l'intermédiaire de l'Ambassade de Colombie à Bruxelles) afin de vous convaincre une fois de plus des avancées que le Gouvernement colombien avait accomplies dans le domaine des droits de l'Homme et de leurs efforts pour lutter contre l'impunité. A cette fin, ils ont cité un Rapport produit suite à une récente mission de l'OIT en Colombie.

Dans la lettre, ils citent « quelques unes des conclusions principales ». Bien que nous apprécions que vous ayez eu accès à ce Rapport, nous voudrions attirer votre attention sur certaines conclusions qui soulignent la gravité actuelle de la situation pour l'exercice des droits fondamentaux en Colombie aujourd'hui :

« Alors que l'opinion est divisée sur la portée des menaces pesant sur les dirigeants et membres des syndicats en raison de leurs activités syndicales, tout le monde s'accorde pour dire que la seule situation acceptable est celle dans laquelle tous les actes de violence ont cessé et qu'il est nécessaire, pour concrétiser cela, d'agir avec détermination ».

« L'importance de la protection continue des dirigeants et membres des syndicats par le Gouvernement a été soulignée ».

« [Néanmoins,] la Mission prend note que la plus grande majorité des cas d'homicides reste irrésolue, avec des conséquences négatives dont témoignent de nombreuses personnes proches des victimes ».

« A cet égard, la Mission est fortement d'avis que le manque de confiance entre les trois parties est le principal obstacle à une avancée vers le respect total des droits garantis par les Conventions de l'OIT n° 87 et 98 et vers un avenir meilleur pour l'ensemble de la société colombienne ».

« La Mission, [tout en prenant en considération les éléments précédents,] souligne que la majorité des cas n'a toujours pas fait l'objet d'enquête, et leurs auteurs, y compris les commanditaires de ces crimes, n'ont pas comparus devant la justice ».

« La Mission est profondément préoccupée par l'information répétée et détaillée qu'elle reçoit au sujet des actes de discrimination anti-syndicats au sein des entreprises et dans le secteur public, ainsi que de l'échec à mettre en place des mesures efficaces pour mettre un terme à ces mesures discriminatoires ».

« Considérant cela, la Mission note avec regret que le niveau de syndicalisation en Colombie, estimé variablement entre 4 et 7%, demeure très faible et que la négociation collective est encore plus basse ».

« ...Des informations ont également circulé sur des cas fréquents de licenciement anti-syndicaux, suite à l'exercice de leur droit à créer ou à adhérer à un syndicat. ».

« Tout en prenant note des améliorations enregistrées, les défis considérables, ainsi que la nécessité urgente de surmonter les obstacles pour une mise en place efficace de l'Accord Tripartite de 2006 et des Conventions n° 87 et 98 ont également été mis en avant ».

La CES et la CSI, au nom de leurs membres, la CUT, CGT et CTC qui représentent légitimement les aspirations réelles des travailleurs en Colombie, demandent encore une fois au Parlement de soutenir la suspension des négociations dès à présent et jusqu'à ce que des progrès véritables et significatifs aient été accomplis.

Ne pas agir avec prudence, ni garantir le respect des droits fondamentaux des travailleurs internationalement reconnus signifierait que les syndicalistes en Colombie continueront à disparaître et que ceux responsables de la violence continueront de jouir d'un climat d'impunité.

Nous vous prions, Mesdames et Messieurs les députés, de recevoir l'expression de nos salutations les plus respectueuses.

Sharan Burrow  
Secrétaire général  
CSI

John Monks  
Secrétaire Général  
CES

-----  
Note:

Lettre traduite de l'anglais par l'AITEC.

Version originale disponible sur: <http://www.justiceforcolombia.org/resources/ETUC%20ITUC%20letter.pdf>